

BULLETIN D'ADHESION 2014 (volet 1)

Valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014

EXEMPLAIRE À RETOURNER SIGNÉ ACCOMPAGNÉ DU CHÈQUE :

À la table de pointage Ou à Catherine Fontvieille - 1 rue Victor Hugo - 91410 Dourdan

Ce sont les 2 premières lignes qui servent à la connexion au site (identifiant et mot de passe)

Nom:

Prénom:

Courriel principal:

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

- J'adhère à l'association Jardins en Hurepoix après avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur

Foyer Adhérent : 15 € *

Membre bienfaiteur :€

Si vous souhaitez qu'un autre membre de votre foyer reçoive les nouvelles et informations de l'association, merci de le préciser ici:

Autre Courriel :

Nom..... Prénom.....

- Je règle mon adhésion par chèque à l'ordre de **Jardins en Hurepoix**
- J'accepte de recevoir les convocations aux réunions et assemblée(s) générale(s) ainsi que les nouvelles et informations de l'association par courriel.
- J'accepte que des photographies puissent être prises, pendant ma présence aux livraisons ou aux Portes Ouvertes et ce, dans le but d'illustrer les outils de communication de l'association (site internet, article de journal). Si vous ne le souhaitez pas, merci d'en faire mention écrite lors de votre adhésion.
- Je suis informé(e) que l'association « Jardins en Hurepoix » est adhérente au réseau AMAP dont la Charte est jointe en annexe. 3€ de mon adhésion sont reversés au réseau AMAP Ile de France.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au secrétariat de l'association. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer à leur traitement. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez-vous adresser à : contact@jardinsenhurepoix.org

Fait à le Signature.....

CHARTRE DES AMAP

1. La référence à la Charte de l'agriculture paysanne pour chaque producteur.
2. Une production de dimension humaine adaptée aux types de culture et d'élevage.
3. Une production respectueuse de la nature, de l'environnement et de l'animal : développement d'une biodiversité, fertilité des sols, production sans engrais ni pesticides chimiques de synthèse, gestion économique de l'eau...
4. Une bonne qualité des produits : gustative, sanitaire, environnementale.
5. L'appui à l'agriculture paysanne locale.
6. La solidarité et des liens actifs avec tous les acteurs locaux œuvrant pour le maintien de l'agriculture durable et d'un commerce solidaire.
7. Le respect des normes sociales par rapport aux employés de l'exploitation, y compris le personnel temporaire.
8. La recherche de la transparence dans les actes d'achat, de production, de transformation et de vente des produits agricoles.
9. L'accompagnement des producteurs à l'autonomie, c'est-à-dire la capacité à être maître de ses choix.
10. La proximité du producteur et des consommateurs : elle est indispensable pour assurer le lien direct entre eux et pour favoriser le circuit le plus court entre producteur et consommateurs.
11. Une AMAP par producteur et par groupe local de consommateurs.
12. La formalisation et le respect des contrats à chaque saison entre consommateurs et producteurs.
13. Aucun intermédiaire entre producteur et consommateurs, pas de produits achetés et revendus par le producteur sans accord des consommateurs.
14. La définition à chaque saison d'un prix équitable entre producteur et consommateurs.
15. Une information fréquente du consommateur sur les produits.
16. La solidarité des consommateurs avec le producteur dans les aléas de la production.
17. Une participation active des consommateurs à l'AMAP favorisée notamment par la responsabilisation du maximum d'adhérents.
18. Une sensibilisation des adhérents de l'AMAP aux particularités de l'agriculture paysanne.

BULLETIN D'ADHESION 2014 (volet 2)

Valable du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014

EXEMPLAIRE À GARDER

Ce sont les 2 premières lignes qui servent à la connexion au site (identifiant et mot de passe)

Nom:

Prénom:

Courriel principal:

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

- J'adhère à l'association Jardins en Hurepoix après avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur

Foyer Adhérent : 15 € *

Membre bienfaiteur :€

Si vous souhaitez qu'un autre membre de votre foyer reçoive les nouvelles et informations de l'association, merci de le préciser ici:

Autre Courriel :

Nom..... Prénom.....

- Je règle mon adhésion par chèque à l'ordre de **Jardins en Hurepoix**
- J'accepte de recevoir les convocations aux réunions et assemblée(s) générale(s) ainsi que les nouvelles et informations de l'association par courriel.
- J'accepte que des photographies puissent être prises, pendant ma présence aux livraisons ou aux Portes Ouvertes et ce, dans le but d'illustrer les outils de communication de l'association (site internet, article de journal). Si vous ne le souhaitez pas, merci d'en faire mention écrite lors de votre adhésion.
- Je suis informé(e) que l'association « Jardins en Hurepoix » est adhérente au réseau AMAP dont la Charte est jointe en annexe. 3€ de mon adhésion sont reversés au réseau AMAP Ile de France.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au secrétariat de l'association. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer à leur traitement. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez-vous adresser à : contact@jardinsenhurepoix.org

Fait à le Signature.....

CHARTRE DES AMAP

1. La référence à la Charte de l'agriculture paysanne pour chaque producteur.
2. Une production de dimension humaine adaptée aux types de culture et d'élevage.
3. Une production respectueuse de la nature, de l'environnement et de l'animal : développement d'une biodiversité, fertilité des sols, production sans engrais ni pesticides chimiques de synthèse, gestion économique de l'eau...
4. Une bonne qualité des produits : gustative, sanitaire, environnementale.
5. L'appui à l'agriculture paysanne locale.
6. La solidarité et des liens actifs avec tous les acteurs locaux œuvrant pour le maintien de l'agriculture durable et d'un commerce solidaire.
7. Le respect des normes sociales par rapport aux employés de l'exploitation, y compris le personnel temporaire.
8. La recherche de la transparence dans les actes d'achat, de production, de transformation et de vente des produits agricoles.
9. L'accompagnement des producteurs à l'autonomie, c'est-à-dire la capacité à être maître de ses choix.
10. La proximité du producteur et des consommateurs : elle est indispensable pour assurer le lien direct entre eux et pour favoriser le circuit le plus court entre producteur et consommateurs.
11. Une AMAP par producteur et par groupe local de consommateurs.
12. La formalisation et le respect des contrats à chaque saison entre consommateurs et producteurs.
13. Aucun intermédiaire entre producteur et consommateurs, pas de produits achetés et revendus par le producteur sans accord des consommateurs.
14. La définition à chaque saison d'un prix équitable entre producteur et consommateurs.
15. Une information fréquente du consommateur sur les produits.
16. La solidarité des consommateurs avec le producteur dans les aléas de la production.
17. Une participation active des consommateurs à l'AMAP favorisée notamment par la responsabilisation du maximum d'adhérents.
18. Une sensibilisation des adhérents de l'AMAP aux particularités de l'agriculture paysanne.